

# PRÉSENTATION DE LA DGI ET LA DGCP

La direction générale des impôts (DGI) et la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) sont placées sous l'autorité du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Les deux directions et leurs services représentent près de 130 000 agents (75 000 à la DGI et 55 000 à la DGCP). Les deux administrations regroupent près de 5 000 services sur le territoire.

## Des complémentarités à conforter dans le métier fiscal

La DGI a pour missions de concevoir et d'élaborer les textes législatifs et réglementaires relatifs à la fiscalité, au cadastre et à la publicité foncière, d'assurer l'établissement de l'assiette et le contrôle des impôts locaux et d'État ainsi que, pour une grande partie d'entre eux, le recouvrement.

La DGCP assure le recouvrement des autres recettes fiscales (impôt sur le revenu et impôts locaux) et d'un ensemble de recettes non fiscales au profit de l'État (amendes, produits divers), des collectivités locales (produits locaux) ou d'organismes divers.

### Les chiffres clés

- Gestion de 35 millions de contribuables à l'impôt sur le revenu.
- Gestion de 3,8 millions d'entreprises assujéties à la TVA.
- Recouvrement de près de 500 milliards d'euros de recettes au profit de l'État, des collectivités locales ou d'organismes divers.

## Des complémentarités à exploiter dans les autres missions

- **La production des comptes de l'État et des collectivités locales** : la DGCP est l'opérateur des flux comptables et financiers publics, en liaison avec la DGI pour la comptabilisation de l'impôt. Les deux administrations participent au processus de certification des comptes de l'État dans le cadre la mise en œuvre de la LOLF.
- **Des prestations d'expertise et de conseil financier** : les services de la DGI et de la DGCP assurent auprès des collectivités locales et des établissements publics locaux une mission de conseil fiscal (information sur les bases et les taux d'imposition) avec l'appui de la DGI. La DGCP assure en outre un rôle de conseil budgétaire et comptable. La DGCP a également un rôle de conseil aux préfets en matière d'action économique et de politique d'investissement public, auquel la DGI contribue pour le volet fiscal.
- **La gestion de la dépense publique** : la DGCP assure l'exécution et le contrôle de l'ensemble des dépenses de l'État, des collectivités locales et notamment les remboursements d'impôt qui sont calculés par la DGI.
- **La mission foncière et domaniale** : la DGI est chargée de recenser le patrimoine foncier et de conserver les actes relatifs aux immeubles. La DGCP met en œuvre la stratégie immobilière de l'État.

### Les chiffres clés

Au titre de l'exécution de la dépense publique :

- 548 milliards d'euros ont été versés aux créanciers de l'État.
- 187 milliards d'euros aux créanciers des collectivités locales.

Près de 170 000 budgets de collectivités locales et établissements publics locaux gérés.